



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2007

SEANCE DU : 24 SEPTEMBRE 2007

Compte-rendu affiché le : 26 SEPTEMBRE 2007

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 SEPTEMBRE 2007

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 29

PRESIDENT : Monsieur Pascal MONTÉCOT

SECRETAIRE : Sylvain BEAUME

Membres présents à la séance : P. MONTÉCOT, S. BEAUME, G. DEGLIN, M.P. PELLETIER, J. SZULE, E. CONDÉ, J. SCHOLLHAMMER, J. REGNAULD, R. GILBERT, L. FAVRE, C. CROUZET, O. PYPE, G. JACKOWSKI, R. DELENCLOS, K. GRAS, H. FERRO (à partir du point n° 4), E. FABRE (à partir du point n° 3), G. CONSTANT, D. DORÉ-AIMONE, D. CANOVA, S. JOUVE, B. CONAND

Membres absents ayant donné pouvoir :

- C. ALLA à G. DEGLIN
- P. ARNAUD à L. FAVRE
- C. SÉRY à M.P. PELLETIER
- E. BONNAUD à D. DORÉ-AIMONE

Absents : C. NIEMIEC, F. ALEN, H. FERRO (jusqu'au point n° 3), E. FAVRE (jusqu'au point n° 2), E. MALDINEY

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SÉANCE DU 25 JUIN 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 19 voix pour, 2 abstentions et 3 contre :

- approuve le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 25 JUIN 2007.

2 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SALON – ETANG DE BERRE – DURANCE » : COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES RAPPORTS 2006

Le Conseil Communautaire d'Agglopo Provence a pris acte lors de sa séance en date du 26 juin 2007 :

- du rapport général d'activité 2006,
- du rapport 2006 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement,
- du rapport 2006 sur le prix et la qualité du service des déchets.

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que ces rapports font l'objet, pour chacune des communes appartenant à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), d'une communication par le Maire à son Conseil Municipal. Ces rapports sont accompagnés par les Comptes Administratifs correspondants votés par le Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur P. MONTÉCOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- est informé que les rapports 2006 émanant de la Communauté d'Agglomération « Salon – Etang de Berre – Durance », dite « Agglopo Provence », sont disponibles et peuvent être consultés en Mairie, à la Direction des Services Techniques, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, par toute personne voulant en prendre connaissance.

3 - BUDGET 2007 - SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS

Il est demandé au Conseil municipal d'octroyer une subvention aux associations suivantes en ayant fait la demande :

- Amicale du Comité Feux de Forêts de Pélissanne, 500 €, afin de compenser les sommes versées au comité feux pour des réparations d'urgence sur les véhicules ;
- Badminton Club Pélissannais, 902 €, afin de les aider suite au changement des poteaux et du système d'accrochage des filets salle Malacrida, dans le but d'une mise aux normes qui profitera également aux pompiers et au Collège qui utilisent également ces installations ;
- et de dire que les crédits suffisants, soit 1 402 €, seront prévus au budget 2007, chapitre 65, article 6574.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur P. MONTÉCOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- octroie les subventions aux associations telles que décrites ci-dessus ;
- dit que les crédits suffisants, soit 1 402 €, seront prévus au budget 2007, chapitre 65, article 6574.

4 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007

Le budget supplémentaire (BS) a une double fonction. Il est un budget rectificatif et un budget de report.

En tant que budget rectificatif, le BS sert à corriger, en cours d'exercice, les prévisions parfois approximatives du budget primitif (BP). Complétant et corrigeant le BP, les modifications introduites par le BS peuvent porter aussi bien sur les dépenses que sur les recettes. Elles peuvent être relatives aussi bien à des opérations de la section de fonctionnement que de la section d'investissement. Elles peuvent se traduire aussi bien par des majorations d'autorisations de dépenses que par des diminutions voire des suppressions de crédits prévus dans le BP.

Mais le BS est aussi un budget de report. Il permet d'établir un lien avec le budget de l'exercice précédent, en intégrant dans le budget en cours les résultats de la gestion budgétaire de l'année antérieure.

Les résultats de l'exécution du budget de l'exercice précédent sont définitivement connus au moment de l'adoption du compte administratif (CA).

Dans l'hypothèse où le CA fait apparaître un excédent (de recettes de fonctionnement par exemple), c'est la reprise de cet excédent dans le BS qui permettra à ce dernier de prévoir d'éventuelles opérations nouvelles et donc de remplir son rôle de budget rectificatif.

1) Les données globales du Budget Supplémentaire de la commune - La section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Mouvements réels					Mouvements réels				
Chap. Articles	Descriptif	BS 2007	Rappel BP 2007	Rappel CA 2006	Chap. Articles	Descriptif	BS 2007	Rappel BP 2007	Rappel CA 2006
CH. 011	CHARGES A CARACT. GEN.	+ 27 405	1 736 819	1 711 567.89	CH. 73	IMPÔTS ET TAXES	- 37 111	4 339 888	4 030 211.89
CH. 65	AUTRES CHARGES	+ 1 402	664 719	571 923.63	CH. 76	PRODUITS FINANCIERS	- 20 000	20 000	0
CH. 66	CHARGES FINANCIERES	+ 14 523	289 110.66	261 835.59	CH. 77	PROD. EXCEPTIONNELS	+ 50 918	0	59 568.27
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS		+ 43 330			SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS		- 6 193		
023	Virement à la section d'inves.	- 49 523							
TOTAL		- 6 193			TOTAL		- 6 193		

2) Les données globales du Budget Supplémentaire de la commune - La section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Mouvements réels					Mouvements réels				
Chap. Articles	Descriptif	BS 2007	Rappel BP 2007 (hors reports 2006)	Rappel CA 2006	Chap. Articles	Descriptif	BS 2007	Rappel BP 2007 (hors reports 2006)	Rappel CA 2006
001	Résultats reportés 2006	+ 45 906.85			CH. 10	DOTATIONS, FONDS DIV.	+ 801 280.16	334 029.01	870 792.27
					dont 1068	Exc. fonct. 2006 capitalisés	+ 801 280.16		
CH. 16	EMPRUNTS ET DETTES	- 150 000	618 000	589 093.44	CH. 13	SUBVENTIONS D'INV.	+ 221 595	213 661	245 114.58
CH. 204	SUBV. D'EQUIP. VERSEES	+ 1 852	12 000	9 146.94	CH. 16	EMPRUNTS ET DETTES	- 357 501.84	1 057 501.84	1 003 218.50
CH. 21	IMMOS CORPORELLES	- 6 492.93	776 335	427 781.63					
CH. 23	IMMOS EN COURS	+ 221 203	1 215 843.13	810 029.35					
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS		+ 112 468.92			SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS		+ 665 373.32		
Reports d'investissements		+ 1 176 122.09			Reports d'investissements		+ 672 740.69		
					021	Virement de section fonct.	- 49 523		
TOTAL		+ 1 288 591.01			TOTAL		+ 1 288 591.01		

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur P. MONTÉCOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 22 voix pour, 1 abstention et 3 contre :

- approuve le Budget Supplémentaire 2007 qui notamment reprend et comptabilise les reports et les résultats du Compte Administratif 2006.

5 - FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL 2008 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le Département peut allouer aux communes de moins de 20 000 habitants une aide au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (F.D.A.D.L.).

Les projets concernant les domaines suivants sont subventionnés :

- Bâtiments et équipements communaux,
- Voirie communale et rurale,
- Équipements sportifs et de loisirs (y compris les équipements sportifs à proximité des collèges),
- Adduction d'eau potable et d'assainissement,
- Eclairage public,
- Achat de véhicules utilitaires et de véhicules de transport en commun de faible capacité (à l'exclusion des deux roues),
- Achat de véhicules électriques,
- Etudes opérationnelles (y compris les plans d'embellissement des villages),
- Acquisitions foncières et immobilières quand elles sont liées à des projets d'aménagement,
- Acquisitions de réserves foncières de moins de 10 hectares en zone ND,
- Travaux de défense contre la mer et les inondations,
- Aménagements des espaces forestiers sensibles,
- Acquisitions foncières agricoles,
- Acquisitions foncières en milieu urbain,
- Matériel informatique et logiciels (hors frais d'installation, de maintenance et de formation) pour un premier équipement uniquement, à l'exclusion de tout renouvellement de parc.

Le taux de la subvention peut être de 20 à 60 % en fonction de l'intérêt du projet et de son inscription dans le cadre des priorités définies par le Département.

La dépense annuelle subventionnable est plafonnée à 550 000 € H.T. par commune dont 50 000 € HT réservés à l'acquisition de matériel informatique.

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Général sont :

- l'environnement,
- l'action sociale,
- le sport et la jeunesse,
- la culture.

La commune de Pélissanne projette de créer une zone d'activité artisanale au lieu dit « Cambe de Fède ». Cette zone aura pour vocation d'accueillir les artisans présents sur le territoire communal qui souhaitent s'étendre mais également permettre l'implantation d'entreprises extérieures.

Le Conseil Municipal du 25 juin 2007 a autorisé Monsieur le Maire à négocier l'achat des terrains avec les propriétaires des dix-sept parcelles concernées par le projet, représentant une superficie totale de 57 729 m². Ces parcelles sont cadastrées section AE n° 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 197, 199, 202, 204, 208, 211, 214 et 229.

Monsieur le Maire s'est appuyé sur les négociations antérieures pour proposer un prix d'achat à 18 € le m². La quasi-totalité des propriétaires a accepté le principe de cette vente.

L'acquisition des terrains va donc représenter une dépense totale de 1 039 122 € pour laquelle la commune souhaite bénéficier d'une aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2008.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur P. MONTÉCOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 23 voix pour et 3 abstentions :

- approuve l'acquisition des terrains nécessaires à la création d'une zone d'activité artisanale au lieu dit « Cambe de Fède »,
- sollicite l'aide financière la plus élevée possible dans le cadre du F.D.A.D.L. pour 2008 pour l'achat des terrains situés sur la future zone d'activité « Cambe de Fède » représentant un montant total d'un million trente neuf mille cent vingt deux euros (1 039 122 €),
- et arrête les modalités de financement comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Acquisition terrains Zone d'Activité « Cambe de Fède »	1 039 122 €	Conseil Général des Bouches-du-Rhône	300 000 €
		Ville de Pélissanne (budget annexe zone d'activités)	739 122 €
TOTAL	1 039 122 €	TOTAL	1 039 122 €

6 - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2008 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le Département peut allouer aux communes une aide au titre des travaux de proximité. Sont considérés comme tels les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale, mandatés à la section d'investissement, tels que :

- Equipements sportifs autres que les gymnases (piste de skate, mur d'escalade, aménagement de terrains...),
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,
- Aménagement de voies et de réseaux, dans la limite d'une tranche par année,
- Travaux divers sur les bâtiments communaux (mairie, écoles, structures de la petite enfance...),
- Les démolitions préalables à de futurs travaux,
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Le taux de la subvention est de 80 % sur le coût HT des travaux plafonnés à 75 000 € HT par projet.

Projet n°1 – Aménagement des Arènes (complément phase 2)

Les arènes de Pélissanne permettent d'accueillir, entre autres, des manifestations liées à la Fédération Française des Courses Camarguaises ainsi que des spectacles pour tout public. Après des années d'utilisation, les gradins présentent aujourd'hui un état de vétusté qui ne permet plus un usage optimal de cet équipement.

A cet effet, des travaux de réhabilitation sont engagés en deux phases pour limiter la gêne occasionnée pendant la saison des courses camarguaises. La phase 1 s'est achevée avant l'été 2007, et la phase 2 aura lieu au cours de l'année 2008.

L'objectif principal est donc la mise en sécurité des gradins, l'habillage des tribunes et l'optimisation du flux du cheminement des spectateurs.

Au cours de la phase 2, les travaux consisteront à :

- démonter des gradins sur la partie Nord ;
- construire des tribunes en béton préfabriqué ;
- habiller les arènes par des panneaux façade préfabriqués d'une hauteur de 5 mètres sur toute la partie Nord ;
- créer des garde-corps et des grilles de ferronnerie ;
- redimensionner les entrées et sorties des arènes.

Le coût global de l'opération dans sa phase 2 se chiffre à 278 550 € HT, somme pour laquelle il vous est demandé de solliciter du Conseil Général des Bouches-du-Rhône une subvention égale à 80 % du montant plafonné à 75 000 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur P. MONTÉCOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 23 voix pour et 3 abstentions :

- approuve les travaux d'aménagement des Arènes (phase 2) décrits ci-dessus,
- sollicite du Conseil Général des Bouches-du-Rhône une subvention égale à 80 % du montant hors taxes des travaux (plafonnés à 75 000 € par projet) pour le dossier présenté ci-dessus.

7 - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des promotions, ainsi que des changements de temps de travail et des conséquences de la délibération votée le 25 juin 2007 à propos des ratios promus-promouvables déterminés par la loi du 19 février 2007.

→ Filière administrative

Création de poste

Afin de pouvoir nommer un agent qui vient de réussir l'examen professionnel d'Attaché Principal il est nécessaire de créer un poste de ce grade.

Situation actuelle	Situation au 1^{er} octobre 2007
Attaché Principal	Attaché Principal
0 poste budgétaire	1 poste budgétaire (à temps complet)

Suppression de poste

Un poste d'Attaché Territorial sera supprimé au tableau des effectifs compte tenu de la création du poste ci-dessus.

Situation actuelle	Situation au 1^{er} octobre 2007
Attaché Territorial	Attaché Territorial
5 postes budgétaires (à temps complet)	4 postes budgétaires (à temps complet)

→ Filière artistique

Suppression et création de poste

Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps complet pour permettre à un agent d'assurer une double mission d'enseignant et de directeur pédagogique et suppression du poste qu'il occupait jusqu'à présent à temps non complet.

Situation actuelle	Situation au 1^{er} octobre 2007
Assistant d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique
2 postes budgétaires (à temps non complet)	1 poste budgétaire (à temps complet) 1 poste budgétaire (à temps non complet)

→ Filière technique

Création de poste

Un poste de Technicien Territorial est créé pour permettre le recrutement d'un agent de catégorie B pour secondier le Directeur des Services Techniques.

Situation actuelle	Situation au 1 ^{er} octobre 2007
Technicien Territorial	Technicien Territorial
0 poste budgétaire	1 poste budgétaire (à temps complet)

Suppression de poste

Suite à la mutation du Contrôleur Principal de travaux, il convient de supprimer ce poste du tableau des effectifs.

Situation actuelle	Situation au 1 ^{er} octobre 2007
Contrôleur Principal	Contrôleur Principal
1 poste budgétaire (à temps complet)	0 poste budgétaire

→ Filière culturelle

Suppression et création de poste

Un poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} Classe à temps non complet doit être transformé en un poste à temps complet pour permettre la nomination d'un agent terminant un Contrat Emploi Consolidé.

Situation actuelle	Situation au 1 ^{er} octobre 2007
Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} Classe	Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} Classe
1 poste budgétaire (à temps complet)	2 postes budgétaires (à temps complet)
3 postes budgétaires (à temps non complet)	2 postes budgétaires (à temps non complet)

→ Filière animation

Créations de postes

Deux postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe sont nécessaires au service Education et Jeunesse pour permettre l'intégration d'agents en contrats aidés dans des emplois permanents.

Situation actuelle	Situation au 1 ^{er} octobre 2007
Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} Classe	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} Classe
5 postes budgétaires (à temps complet)	7 postes budgétaires (à temps complet)

De plus, en application des mesures transitoires de reclassement pour certains cadres d'emplois de catégorie C conformément au décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 et à la délibération du Conseil Municipal n° 43 / 2007 du 25 juin 2007, les avancements prévus pour l'année 2007 dans le cadre de l'application du dispositif des promu / promouvables s'échelonneront du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007.

→ Filière technique

Création de poste

Un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe doit être créé pour permettre la nomination d'un agent dans le nouveau dispositif réglementaire.

Situation actuelle	Situation au 1 ^{er} octobre 2007
Adjoint Technique de 1 ^{ère} Classe	Adjoint Technique de 1 ^{ère} Classe
5 postes budgétaires (à temps complet)	6 postes budgétaires (à temps complet)

→ Filière sociale

Création de poste

Quatre postes d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Ecoles Maternelles doivent être créés pour permettre l'application du nouveau dispositif.

Situation actuelle	Situation au 1 ^{er} octobre 2007
ATSEM Principal de 2 ^{ème} Classe	ATSEM Principal de 2 ^{ème} Classe
0 poste budgétaire	4 postes budgétaires (à temps complet)

→ Filière médico-sociale

Création de poste

Deux postes d'Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} Classe doivent être créés pour permettre la nomination d'agents dans le nouveau dispositif réglementaire.

Situation actuelle	Situation au 1^{er} octobre 2007
Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} Classe	Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} Classe
2 postes budgétaires (à temps complet)	4 postes budgétaires (à temps complet)

Suppression de poste

Deux postes d'Auxiliaire de Puériculture doivent être supprimés au tableau des effectifs compte tenu des nominations dans le grade supérieur.

Situation actuelle	Situation au 1^{er} octobre 2007
Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de Puériculture
7 postes budgétaires (à temps complet) 1 poste budgétaire (à temps non complet)	5 postes budgétaires (à temps complet) 1 poste budgétaire (à temps non complet)

L'ensemble des modifications du tableau des effectifs décrites ci-dessus a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire qui s'est réuni le 14 septembre 2007.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur S. BEAUME,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- autorise les modifications du tableau des effectifs du personnel communal décrites ci-dessus.

8 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Par délibération en date du 18 septembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec l'association « Joe Bar Team Paintball », une convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain communal cadastré section AX n° 43, situé à Pélissan ne, lieudit « La Penne », d'une superficie approximative de 4 765 m².

Cette convention a été conclue pour une année à compter du 1^{er} août 2006.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur S. BEAUME,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 25 voix pour et 1 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie du terrain communal cadastré AX n° 43, situé lieudit « La Penne », d'une superficie approximative de 4 765 m², pour une année à compter du 1^{er} août 2007.

9 - PROJET D'AMENAGEMENT DE LA TOULOUBRE AVAL, ETAPE 1 – NOTIFICATION DU PLAN DE CONCERTATION

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Touloubre aval (Etape 1), le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Touloubre (SIAT) a, en application des articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'urbanisme, délibéré « sur les objectifs poursuivis et les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole ».

Les collectivités concernées par les aménagements, à savoir, Pélissanne, Salon-de-Provence, Grans et le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence, doivent délibérer pour approuver ce plan de concertation.

Pour Pélissanne, les travaux envisagés sont les suivants : confortement de berges, mise en place de clapets mobiles sur le seuil des Enjouvènes à la place des vannes actuelles, création de terrasses basses submersibles à l'aval du pont des Passadouires.

A l'issue de la concertation, le Président du SIAT présentera le bilan de celle-ci devant son Conseil Syndical qui délibérera pour son approbation. Ce bilan sera intégré au dossier déposé en Préfecture pour être soumis à l'enquête publique.

Dans ce cadre, il vous est demandé de bien vouloir approuver le Plan de concertation pour l'Aménagement de la Touloubre aval – étape 1, annexé à la présente délibération, dont les objectifs principaux sont :

- de permettre aux acteurs, aux riverains et à l'ensemble de la population, de recevoir les informations dont ils ont besoin pour se faire une opinion sur le projet et d'avoir accès à des lieux de concertation permettant de donner leur point de vue ;
- de permettre au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage du projet de recueillir l'avis et les propositions des publics concernés.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur S. BEAUME,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- approuve le Plan de concertation pour l'Aménagement de la Touloubre aval – Etape 1 présenté par le Syndicat d'Aménagement de la Touloubre et annexé à la présente délibération,
- autorise le Syndicat d'Aménagement de la Touloubre à engager la concertation nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

10 - ASSOCIATION SESAME AUTISME P.A.C.A. – AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE

La commune de Pélissanne et l'association SESAME AUTISME P.A.C.A. ont contracté un bail emphytéotique en date du 5 août 1994 concernant des terrains sis quartier de la Penne, cadastrés sous les références AX0232.

L'association SESAME AUTISME P.A.C.A. a obtenu un permis de construire en date du 16 mai 2007 afin de moderniser le foyer de la Route du Sel.

L'extension des bâtiments réalisée dans le cadre de ce projet ainsi que l'impact de l'évolution de l'indice des coûts de la construction entre 1994 et 2007 sur le montant de la redevance annuelle rendent nécessaire une réévaluation de celle-ci et donc la réalisation d'un avenant au bail emphytéotique.

Après avoir requis l'avis du service des Domaines en date du 30 mars 2007 et après avoir trouvé un accord avec le président de l'association SESAME AUTISME P.A.C.A., il a été convenu le paiement d'un montant annuel de 1 500 €.

Cette redevance réactualisée devra être acquittée dès le 1^{er} Janvier 2008.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur P. MONTÉCOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- approuve la passation d'un avenant au bail emphytéotique validant la réactualisation de la redevance d'un montant de 1 500 € annuels due à la commune de Pélissanne par l'association SESAME AUTISME P.A.C.A.,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tous actes et documents en vue de la réalisation de cette opération,
- dit que l'acte authentique sera passé sous forme notariée,
- dit que les frais de notaire seront à la charge de la Commune et de l'association SESAME AUTISME P.A.C.A..

11 – COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR Monsieur Pascal MONTÉCOT, Maire, en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 18 AVRIL 2001, le 25 MARS 2002 et le 20 JANVIER 2003 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- n°52/2007 : Maître d'œuvre des travaux d'aménagement du chemin du Plan de Clavel – Marché à Procédure Adaptée – Signature du marché
- n°53/2007 : Tarifs cantine scolaire – Année 2007/2008
- n°54/2007 : Travaux de maçonnerie intérieurs – Réaménagement cantine de la crèche – Marché à Procédure Adaptée – Signature du marché
- n°55/2007 : Avenant n°1 au contrat de maintenance du progici el Axel
- n°56/2007 : Débroussaillage des canaux de collecte des eaux pluviales – Marché à Procédure Adaptée – Signature du marché
- n°57/2007 : Rencontres d'Auteurs pour la Jeunesse
- n°58/2007 : Convention de mise à disposition de bouteille de gaz n°359616949
- n°59/2007 : Acquisition d'une balayeuse – Marché à Procédure Adaptée – Signature du marché
- n°60/2007 : Travaux de peinture dans divers groupes scolaires – Marché à Procédure Adaptée – Signature du marché
- n°61/2007 : Fourniture et pose d'un faux plafond – Marché à Procédure Adaptée – Signature du marché
- n°62/2007 : Désignation d'un avocat pour la défense de la ville devant le Tribunal Administratif de Marseille
- n°63/2007 : Bail à usage d'habitation – Logement sis avenue du Général de Gaulle
- n°64/2007 : Entretien de chaussées – Marché à Procédure Adaptée – Signature du marché
- n°65/2007 : Ravalement de la façade du Presbytère – Marché à Procédure Adaptée – Signature du marché
- n°66/2007 : Acquisition d'un tracteur pour le Service des Sports – Marché à Procédure Adaptée – Signature du marché
- n°67/2007 : Convention pour le fonctionnement de la fourrière et la rémunération d'un gardien de fourrière
- n°68/2007 : Mobiliers scolaires et équipements divers – Marché à Procédure Adaptée – Signature des marchés
- n°69/2007 : Enfouissement des réseaux électriques aériens de l'avenue des Raplaous – Marché à Procédure Adaptée – Signature du marché
- n°70/2007 : Ecole de Musique municipale – Indemnités du jury – Année 2006/2007

Fait à Pélissanne, le 26 SEPTEMBRE 2007

Pascal MONTÉCOT
Maire de Pélissanne